

## Palais des Sports - Restructuration, agrandissement et modernisation - État d'avancement de l'opération - Information du Conseil Municipal

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Lors de la séance du 10 octobre 2002, le Conseil Municipal :

- a approuvé le programme des travaux pour la restructuration, l'agrandissement et la modernisation du Palais des Sports, le coût et l'échéancier prévisionnel ;

- a autorisé M. le Maire à lancer la consultation pour la désignation du maître d'oeuvre ou du groupement de concepteurs ;

- a autorisé M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'État, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon...

Le choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre a été fait à l'issue d'un appel d'offres restreint lancé dès le 8 novembre 2003. La Commission d'Appel d'Offres siégeant en jury conformément aux dispositions prévues au Code des Marchés Publics, article 74-II-3-a, dans le cadre de la sélection de candidatures a retenu 5 (cinq) candidats admis à présenter une offre. Lors de la séance du 14 mars 2003, la Commission d'Appel d'Offres siégeant en jury a retenu l'équipe de maîtrise d'oeuvre composée comme suit :

- Les Ateliers d'Architectes CHABANNE (Lyon)
- Bureau d'Etudes GIRARD & BAYLE (Saint-Etienne)
- Bureau d'Etudes VALLET & TASSIN, b.e.t. Fluides (Saint-Etienne)
- Bureau d'Etudes AGIBAT, b.e.t. Structures (Ecully)
- Bureau d'Etudes THERMIBEL, b.e.t. Acoustique (Grenoble)
- Bureau d'Etudes BEST (Lyon).

Suivant les procédures d'appels d'offres ouvert, la Commission d'Appel d'Offres a retenu :

- SOCOTEC pour les missions de contrôle technique
- PMM pour la mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (mission SPS).

L'équipe de maîtrise d'oeuvre Ateliers d'Architectes CHABANNE a confirmé qu'elle respectera l'enveloppe financière arrêtée dans le marché de maîtrise d'oeuvre à un montant de 7 000 000 € HT auquel il convient d'ajouter les honoraires et dépenses diverses et imprévues, les tolérances et la TVA, la totalité correspondant au coût global fixé à 11 500 000 € toutes dépenses confondues (valeur octobre 2002) par la délibération d'octobre 2002.

Différents comités de pilotage se sont tenus, associant l'ensemble des partenaires (Ville, Communauté d'Agglomération, représentants des clubs utilisateurs, ...) :

- 30 octobre 2002 : premier Comité de Pilotage - Lancement de l'opération
- 18 décembre 2002 : Comité de pilotage relatif aux orientations prises par la Ville et présentation du programme devant faire l'objet de la consultation des maîtres d'oeuvre,
- 21 mars 2003 : réunion de lancement des études avec l'équipe de maîtrise d'oeuvre retenue,

- 18 juin 2003 : Comité de Pilotage relatif à la présentation des éléments d'études d'Avant- Projet Sommaire (APS).

Les études se déroulent conformément au calendrier prévisionnel, à savoir :

- Études d'APS : remise le 30 juin 2003
- Approbation et notification de la poursuite des études au 11 juillet 2003
- Délai des études d'Avant-Projet Définitif (APD) : 10 semaines
- Remise du dossier APD : 22 septembre 2003.

Lors d'une prochaine séance, l'assemblée délibérante sera sollicitée pour approuver l'Avant-Projet Sommaire.

**«M. LE MAIRE :** C'est une simple information sur l'avancement de ce dossier qui démontre que tout avance comme prévu, pour l'instant, je suis toujours prudent, qu'il s'agisse du respect des délais ou des enveloppes financières. Je salue d'ailleurs à cette occasion le travail remarquable des services des Sports et Bâtiment sur ce dossier. Il y a vraiment là un excellent travail. J'en parlais encore avec des présidents de clubs l'autre jour, je me félicite là aussi du partenariat qu'il y a avec l'ESB F et le BBCD qui sont les deux clubs résidents et qui travaillent sur ce dossier avec notamment l'adjoint au patrimoine et avec Jean-Loup COLY. Les choses avancent bien, ils sont assidus aux réunions.

En septembre prochain, nous présenterons ici l'avant-projet sommaire avec des images. Avez-vous des remarques ou des questions à poser à Jean-Loup qui pourrait vous répondre une dernière fois sur ce dossier ? Je n'en vois pas, donc tu n'auras pas à répondre. Tu seras juste invité à l'inauguration».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de cette information sur l'état d'avancement du dossier.

*Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.*